

Dans le vécu de l'école...

- Comité scolaire du Sacré-Cœur
Sections maternelle et primaire
 - Centre scolaire du Sacré-Cœur de Jette (section des humanités)
- I. Les écoles maternelle et primaire ainsi que le Centre scolaire du Sacré-Cœur de Jette sont des écoles chrétiennes, inspirées par le message de l'Évangile et fidèles, depuis 1836, à l'enseignement spirituel et pédagogique de sainte Madeleine-Sophie Barat, fondatrice de la congrégation des Religieuses du Sacré-Cœur.
 - II. Le présent projet d'établissement s'inscrit aussi dans le cadre du décret « Missions » et du projet éducatif du réseau *Missions de l'école chrétienne*.
 - III. Pour mettre en pratique ces valeurs évangéliques, le calendrier de nos écoles est ponctué par de nombreuses activités invitant nos élèves à approcher l'expérience chrétienne qui leur est proposée (messes de rentrée, retraites, actions de Carême...).
 - IV. Nos écoles ont le désir de former une vraie communauté éducative basée sur la collaboration des différents acteurs de cette communauté (élèves, parents, éducateurs, enseignants, directions, Pouvoir Organisateur, P.M.S.) et sur le respect par chacun d'un ensemble de droits et de devoirs.
 - V. Éduquer, ce n'est pas seulement enseigner, c'est également proposer des valeurs positives comme le respect, la solidarité, l'éducation au développement, la spiritualité et la tolérance.
 - VI. Nos écoles ont comme projet commun l'épanouissement de chaque enfant et l'apprentissage progressif à l'autonomie.
 - VII. Depuis leur plus jeune âge et jusqu'à la fin de leurs humanités, nous nous efforçons d'apprendre aux élèves le sens de l'effort et du travail bien fait.
 - VIII. Soucieuses d'apporter une formation équilibrée depuis le début des maternelles jusqu'à la fin des humanités, nos écoles désirent donner aux jeunes une bonne maîtrise du français, des différentes formes de langage et des autres disciplines, une éducation physique et sportive épanouissante et de les éveiller à l'Art et au Beau.
 - IX. Nos écoles, par une volonté d'atténuer les marques de différence sociale et de créer un sentiment d'appartenance, demandent à tous leurs élèves de respecter un uniforme.

- X. Afin d'assurer une transition harmonieuse entre les différentes écoles du Sacré-Cœur de Jette, des informations et des activités d'initiation sont prévues pour les élèves et leurs parents à différents niveaux. Des conventions particulières peuvent être conclues pour renforcer la collaboration autour de cet objectif.
- XI. Des moyens logistiques communs permettent à nos écoles de vivre harmonieusement sur le site : parc arboré, réfectoire, plaine de jeux, etc.
- XII. Ce projet d'établissement devant rester une réalité vivante, il sera réévalué régulièrement par nos conseils de participation.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

Le Centre Scolaire du Sacré-Cœur de Jette est un établissement d'enseignement **secondaire général** mixte. Avec une population avoisinant les 880 élèves, le Sacré-Cœur est une école à **taille humaine**. Cela permet la valorisation des relations interpersonnelles entre les divers acteurs de l'école, et notamment entre les élèves de 12 à 18 ans.

L'école bénéficie d'un **cadre agréable**, avec son parc arboré et son infrastructure moderne, dans un quartier calme et accessible.

École congréganiste du Sacré-Cœur de Jésus, le Sacré-Cœur de Jette s'inscrit dans la lignée des valeurs évangéliques et du projet philosophique et pédagogique de la fondatrice de la Congrégation, **Madeleine-Sophie Barat**.

2. MOT INTRODUCTEUR

Ce projet d'établissement constitue un ensemble de **droits et devoirs** impliquant toute la Communauté éducative ; on entend par Communauté éducative : le pouvoir organisateur, la direction, les professeurs et éducateurs, les élèves, les parents, le centre PMS, le personnel administratif et ouvrier...

3. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet éducatif du Sacré-Coeur dit...

Dans le vécu de l'école, cela signifie...

***Éduquer, ce n'est pas
seulement enseigner,
c'est également***

Proposer des valeurs positives,

le **RESPECT** des personnes et des choses :

- La Communauté éducative entend promouvoir le **respect mutuel** entre chacune de ses composantes.
p. ex.: - relations professeurs/éducateurs/élèves/personnel d'entretien/personnel administratif...
- relations parents/direction/professeurs...
- La Communauté éducative se montre également attentive au **respect du matériel** mis à sa disposition.
p. ex.: - "charges" des élèves pour l'entretien des locaux
- soin pour le matériel didactique (labos, salles de sport, tables de travail, livres...)
- La Communauté éducative se montre responsable de son environnement.
p. ex.: respect des bâtiments, du parc...

Elle incite les élèves à une consommation responsable (papier, énergie...) et favorise la gestion saine des déchets (tri sélectif...).

la **SOLIDARITÉ** et l'**ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT**

La solidarité est une valeur essentielle pour la Communauté éducative

Elle prendra, p. ex., la forme de :

- relation d'aide entre les aînés et les plus jeunes : parrainage, accueil...
- entraide entre les élèves
- disponibilité des professeurs et des éducateurs
- disponibilité des parents
- actions d'entraide et de sensibilisation au monde extérieur en insistant sur l'aspect primordial de concepts tels que le développement durable, le commerce équitable, l'économie sociale...

Au sein de l'école, une cellule nommée « SColidarité » est plus particulièrement attentive à mettre en action l'éducation au développement liée à une démarche spirituelle. Elle est naturellement soutenue par l'ensemble de l'équipe éducative. Elle travaille en étroit partenariat avec la Congrégation des Religieuses du Sacré-Cœur et sert d'interface dans l'école aux activités sociales et spirituelles menées par la Congrégation tant en Belgique qu'à l'étranger. SColidarité organise différentes activités, notamment pendant le Carême où elle soutient différents projets qui visent à offrir une plus grande dignité à l'être humain tant au Nord qu'au Sud.

la **SPIRITUALITÉ**

La communauté éducative s'efforce de créer des lieux et des moments propices à l'animation spirituelle (par exemple : eucharistie de rentrée, préparation des grands temps liturgiques, moments de prières et de réconciliation...).

la **TOLÉRANCE**

En tant qu'école chrétienne, le Sacré-Cœur vise à développer la valeur de tolérance par le **respect mutuel des différences** en accueillant tous les jeunes, d'horizons divers, qui adhèrent à son projet.

Apprendre à choisir,

La Communauté éducative entend favoriser l'élaboration d'un projet personnel de chaque élève par une "éducation au choix". Pour ce faire, elle met en œuvre

- une **information** à destination des élèves de 6^e primaire;
- une **information** la plus large possible destinée aux parents, tant sur les structures de l'enseignement en Communauté Française que sur celles de l'école en particulier ;
- une **réorientation positive** des élèves en difficulté, par une **information** sur les autres types d'enseignement et un **soutien** pour la recherche de l'établissement qui convient ;
- l'organisation, à tous les degrés, d'**activités optionnelles** qui permettent le développement de compétences tant transversales que disciplinaires et suscitent l'investissement de l'élève ;
- l'organisation d'une année supplémentaire au premier degré, en fin de deuxième ;
- l'organisation, à tous les degrés, d'**activités complémentaires** qui permettent au jeune de faire un choix personnel pour des activités qui l'épanouissent (p.ex.: éducation physique, activités artistiques, philosophie, etc.)
- la **guidance** en cours d'études pour le choix des options et la **réorientation** vers d'autres formes d'enseignement;
- une information sur les **études supérieures** et les **carrières** à destination des élèves du 3^e degré (accès aux journées « portes ouvertes », contacts avec des anciens/parents lors d'une matinée « carrière » organisée spécifiquement...).

Développer son sens critique

- L'école vise à développer le **sens critique** de chacun :
- en soutenant activement les structures participatives (Conseil de participation, Conseil de direction, Conseil des élèves, Association des Parents ...);
 - en créant des espaces de parole pour les élèves au sein des cours;
 - en encourageant les professeurs à susciter l'auto-évaluation chez l'élève ;

Permettre d'acquérir le sens des responsabilités, de l'engagement et de l'autonomie.

- Chaque membre de la Communauté éducative a conscience de ses **droits et devoirs**:
- chacun se montre **responsable** de son engagement vis-à-vis du Règlement d'ordre intérieur (Code de vie), du Règlement des Études et du Projet d'Établissement;
 - pour chaque classe, des **délégués** sont élus afin de représenter les élèves au Conseil des élèves. Celui-ci se réunit à l'initiative des élèves élus au Conseil de participation. Les professeurs titulaires consacrent le temps nécessaire aux élections des délégués en début d'année et aux rapports oraux qui suivent les différentes réunions.
 - un apprentissage progressif de la gestion personnelle des documents (cours, contrôles, journal de classe...) et de l'autonomie est organisé :
 - * au premier degré : - évaluation des compétences
 - suivi du journal de classe
 - consignes précises
 - * aux degrés suivants, les élèves sont progressivement appelés à devenir davantage autonomes (planification des travaux, gestion du temps de travail, gestion des difficultés, prise de notes, respect des consignes ...)
 - un échange méthodologique réel est réalisé par les élèves et les professeurs via le système Smartschool ;
 - le **journal de classe papier et numérique** sont des outils privilégiés de **communication** entre les parents et les professeurs ; ils doivent notamment permettre d'avertir rapidement les parents de toute difficulté rencontrée.

Rendre apte à accepter l'évolution du monde

- Pour rendre l'élève apte à être **acteur responsable** dans un monde en évolution, l'école est ouverte sur :
- le monde culturel (activités diverses dans et en dehors de l'école : concerts, théâtre, expositions...);
 - les grands problèmes de société (cours actualisés, réflexion philosophique...);

- l'actualité (médiathèque) ;
- l'évolution technologique (salle informatique, multimédia, laboratoire de langues, tableaux interactifs, Internet, espace numérique de travail (E.N.T.)) ; Elle peut prêter du matériel informatique aux familles qui le souhaitent.

***Favoriser
l'épanouissement
de chacun***

La Communauté éducative veille à créer un climat de **convivialité** : sorties et dîners de classe, journées "Fête à l'école" et soirées d'informations...

Dans cette optique, le COF ou Comité des fêtes, est la cellule qui s'occupe d'organiser la plupart des activités festives de l'école.

Dans cette optique aussi, une cellule regroupant des enseignants, des éducateurs, un membre de la direction s'efforce de mettre en place des moyens pour augmenter le bien-être de chacun au sein de l'établissement et de combattre le harcèlement.

La Communauté éducative est désireuse de créer des lieux et des moments propices à l'**animation spirituelle** (p. ex.: eucharisties, retraites, moments de prières, de réconciliation, préparation des grands moments liturgiques...).

**Le projet pédagogique
du Sacré-Coeur dit...**

Dans le vécu de l'école, cela signifie...

***L'école est néanmoins
essentiellement le lieu
où l'on travaille : les
enseignants
s'efforceront
prioritairement
d'engager leurs élèves
à le faire de manière
régulière et soutenue***

Dans l'optique de conduire les élèves le plus loin possible dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à la poursuite d'études supérieures, l'école insiste sur une pédagogie de l'**EFFORT** et de la **RIGUEUR**. L'élève qui poursuit sa scolarité au Sacré-Cœur doit être conscient de ces objectifs et travailler en conséquence.

***Les options proposées
permettront aux élèves
d'avoir une formation
générale, la plus
équilibrée possible, afin
de pouvoir se préparer
aux études ultérieures
avec une grande
ouverture intellectuelle***

Dans l'esprit des "HUMANITÉS", l'école présente une **formation équilibrée** et adaptée à l'âge des élèves :

- au premier degré, l'accent est mis sur l'**observation** de l'élève et de ses capacités à s'intégrer dans le projet de l'école. Il faut insister ici sur :
 - * le regard attentif des professeurs et éducateurs
 - * la mise en œuvre d'une orientation positive (rôle du PMS et du conseil de classe)

- au deuxième degré, l'école propose une grille-horaire équilibrée qui permettra de développer **progressivement** différentes stratégies d'apprentissage telles que :
 - * le développement d'une bonne **maîtrise de la langue française**, au sein de tous les cours (expression écrite et orale, orthographe);
 - * l'entraînement à la **prise de notes**;
 - * les travaux de **réflexion** et de **restitution**;
 - * les exercices d'analyse, de synthèse, d'argumentation, de comparaison, qui développent l'**esprit d'abstraction**;
 - * la gestion de **travaux personnels** à long terme (recherches, lectures, production d'écrits...);
 - * l'organisation d'**évaluations de synthèse** portant sur un volume important de matière.
- au troisième degré, la grille-horaire, tout en restant équilibrée, permet à l'élève un choix d'options correspondant à son projet personnel. Les stratégies d'apprentissage mises en place aux degrés précédents sont **approfondies**.

La réalisation d'un travail de fin d'études (TFE) dans certaines branches constitue une démarche particulière par laquelle l'élève mettra harmonieusement en œuvre les compétences terminales requises pour accéder à toute forme d'enseignement supérieur.

Les enseignants souhaitent que les parents stimulent leurs enfants à travailler et qu'ils veillent à ce que ceux-ci respectent la discipline scolaire.

Partie prenante du projet de l'école, les **parents** veillent à prendre leur part de **responsabilité** dans l'éducation et la scolarité de leur enfant.

Ils se montrent particulièrement attentifs

- au respect des règlements;
- à l'assiduité de leur enfant tant aux cours qu'aux activités de classe et d'école (lutte contre l'absentéisme).

Une information sera donnée, en début de chaque année scolaire, aux élèves et aux parents concernant les méthodes de travail, le contenu des matières et les critères d'évaluation

L'école organise une information par les professeurs titulaires et ceux des branches principales (selon le prescrit du Règlement des Études) en début d'année scolaire pour tous les niveaux d'étude.

Conformément au décret du 7 août 2014, la direction a rédigé un plan d'actions collectives qui rassemble les mesures mises en place pour les élèves en difficulté au premier degré.

Après avoir décrit le parcours du premier degré, le PAC décrit les activités qui vont tenter de remédier aux difficultés rencontrées par les élèves :

- En 1C : heure de titulariat et de méthodologie, heure de rattrapage en mathématiques, groupes de besoin en français, plan individualisé d'apprentissage et coaching;
- En 2C : rattrapage en mathématiques et français, option blanche qui remplace les activités complémentaires par du renforcement ;
- Année supplémentaire pour les élèves qui n'obtiennent pas leur CE1D à l'issue de la deuxième commune.

Conformément au décret du 7 décembre 2017, l'établissement a mis en place des aménagements raisonnables pour les élèves qui présentent des besoins spécifiques.

Dans la mesure de ses possibilités et pour autant que cela soit jugé raisonnable :

- l'école mettra en œuvre les moyens nécessaires pour que l'élève à mobilité réduite puisse accéder aux salles de cours et aux différents lieux de vie de l'école ;
- l'établissement proposera un contrat d'aménagements raisonnables aux élèves qui présentent des besoins spécifiques (sur base d'un diagnostic établi par un spécialiste). Un professeur référent est désigné à cette tâche.

Les enseignants souhaitent poursuivre la coordination des matières et des ouvrages utilisés entre classes et niveaux différents

Dans un esprit de **coordination** pédagogique et de gestion efficace des ressources, les enseignants sont attentifs à :

- la cohérence dans l'usage des outils pédagogiques (documents, manuels...);
- l'organisation de réunions de coordination disciplinaires et interdisciplinaires;
- la participation à des formations continuées;
- l'échange d'expériences pédagogiques;
- l'accueil des nouveaux enseignants par un professeur formé au tutorat des jeunes enseignants.

Soucieux de former des étudiants épanouis, ils désirent donc, par une pédagogie active et personnelle,

Dans la mesure de ses possibilités, l'école fournit les moyens logistiques appropriés : moyens audiovisuels, labo de langues, laboratoires équipés de tableaux interactifs, classes équipées de projecteurs interactifs, salles informatique et multimédia, local d'éducation technologique et artistique, salle d'éducation physique bien équipée, natation, médiathèque...

L'école favorise l'organisation d'activités d'épanouissement et de découverte (p. ex.: mi-temps pédagogique pour les 2^{èmes}, journée « Osons », voyage de fin d'études, voyages à Rome, à Broadstairs...).

Pour réaliser ce projet, le rôle des éducateurs est prépondérant:

- surveillance et guidance des élèves en dehors des heures de cours proprement dites
- relais dans la guidance socio-pédagogique en liaison avec titulaire/professeurs/direction
- participation aux conseils de classe.

Favoriser chez leurs élèves une attitude constructive de réflexion et de discernement.

Les enseignants et les éducateurs s'efforcent d'**apprendre** aux élèves à **apprendre**, dans le respect de l'esprit de l'enseignement général, pour les aider à s'engager vers d'autres lieux d'apprentissage et dans leur vie future.

Ce Projet d'Établissement a été adopté par le Conseil de Participation en sa séance du 16 novembre 1998 et par le Pouvoir Organisateur en sa séance du 14 décembre 1998.

Des corrections y ont été apportées suite aux modifications du décret du premier degré et suite au décret concernant les aménagements raisonnables ; celles-ci ont été approuvées par le Pouvoir Organisateur (en sa séance du 7 octobre 2019) et par le Conseil de Participation (en sa séance du 26 novembre 2019)

PAC du Sacré-Coeur

Le Sacré-Cœur de Jette s'inspire des principes éducatifs de sa fondatrice sainte Madeleine-Sophie Barat et propose une formation classique, exigeante et variée. Elle vise à la formation, à l'éducation et à l'épanouissement du jeune dans son individualité et le pousse à atteindre l'excellence dans son travail tant par l'effort que par la rigueur pour lui assurer la réussite.

1. GRILLES HORAIRES

En **première année** du secondaire, l'élève a un horaire de 32 heures de cours réparties en :

- une formation commune de 28 heures.
- trois activités complémentaires obligatoires : latin (2 heures), mathématiques (1 heure) et néerlandais (1 heure) ou initiation à l'outil informatique (1 heure).

En **deuxième année** du secondaire, l'élève a un horaire de 32 heures de cours également réparties en :

- une formation commune de 28 heures
- une activité complémentaire de 4 heures en latin ou deux activités complémentaires à choisir entre :
 - latin (2 heures) et activités scientifiques (2 heures)
 - latin (2 heures) et expression plastique (2 heures)
 - latin (2 heures) et art dramatique (2 heures)
 - activités scientifiques (2 heures) et informatique (2 heures)
 - activités scientifiques (2 heures) et expression plastique (2 heures)
 - socio-économie (2 heures) et art dramatique (2 heures)
 - socio-économie (2 heures) et informatique (2 heures)

Ces activités complémentaires sont l'occasion pour le jeune de découvrir de nouvelles matières ou de nouveaux outils. Elles servent de support à son orientation en lui permettant de mieux se connaître et de déterminer davantage ses intérêts et ses compétences.

2. REMÉDIATIONS

En **1C**, le Sacré-Coeur organise des remédiations en mathématique et méthodologie. Celles-ci s'ajoutent à l'horaire hebdomadaire de l'élève.

En début d'année, durant le mois de septembre, tous les élèves de 1C sont inscrits d'office en remédiation de méthodologie pour recevoir les conseils indispensables et nécessaires à leur adaptation au secondaire (organisation, mémorisation, prise de notes...). Cette heure se place dans l'horaire de l'élève soit en début, soit en fin de journée. Les remédiations en mathématique se font de 15.40 à 16.30.

Les remédiations en français se font sous forme de groupes de besoin. Deux classes sont divisées en trois groupes sur une heure placée au même moment dans la grille horaire: les professeurs chargés du cours de français gardent chacun leurs élèves en difficulté et le professeur supplémentaire prend les élèves des deux classes qui n'ont pas de souci.

Sur base d'une décision du conseil de classe, une remédiation sous forme de coaching peut remplacer une ou plusieurs activités complémentaires dans le cadre d'un PIA.

Le plan individualisé d'apprentissage (PIA), spécifique à un élève, est mis en place sur décision du conseil de classe. Les parents en sont avertis. Le suivi du plan est assuré par un professeur référent. Des rencontres sont alors organisées entre ce « coach » et l'élève pour suivre les progrès de ce dernier et adapter le PIA si nécessaire, en concertation avec les parents et en concertation avec conseil de classe ou la direction.

Il peut arriver que le conseil de classe propose un parrainage à l'élève en difficulté. Il est assuré par un élève volontaire du cycle supérieur qui accepte d'aider son cadet dans une matière particulière ou de l'accompagner dans son adaptation au secondaire.

En **2C**, des remédiations en mathématique et français se font en tout début ou toute fin de journée. Ces heures s'ajoutent à l'horaire hebdomadaire de l'élève.

Sur base d'une décision du conseil de classe de 1C, une remédiation en mathématique, français et néerlandais, sous forme d'option blanche, peut remplacer les heures d'activités complémentaires.

Sur base d'une décision du conseil de classe d'octobre, une remédiation sous forme de coaching peut remplacer une heure de cours ou une ou plusieurs activités complémentaires dans le cadre d'un PIA.

Le Sacré-Cœur organise une année supplémentaire pour les élèves de 2C qui n'ont pas réussi leur CE1D sous deux formes.

Soit l'élève est intégré dans une classe particulière, la 2S pilote, qui travaille la pédagogie du projet. Cette classe compte approximativement 16 élèves. Les 4 heures de cours de projet sont données par 2 professeurs, elles remplacent les cours de musique, de technologie et 2 heures d'EDM. Ces élèves n'ont pas le choix d'AC : ils suivent tous une AC artistique et une AC sportive (c'est très souvent vers un de ces 2 domaines qu'ils se dirigent en fin de 2S).

Soit l'élève est intégré à une 2C. Ses cours de musique et de technologie sont remplacés par de la remédiation en mathématique et en français. Deux heures d'EDM sont remplacées par des heures de projet tant personnel que de groupe.

Pour le degré, une étude surveillée et silencieuse est organisée de pour permettre à chacun de profiter à l'école, s'il le souhaite, d'un moment de calme pour travailler.

Sur les temps de midi, les élèves ont accès à la salle multimédia de l'école et aux ordinateurs pour consulter et effectuer des travaux.

Le centre scolaire a choisi d'attribuer aux élèves du premier degré un éducateur responsable par année. Ainsi les jeunes trouveront auprès de lui une personne-relais qui servira d'interface entre le jeune, les professeurs, les parents, le PMS, la direction...

Le PMS est un partenaire de l'école intervenant au profit des élèves à leur demande ou à la demande de l'équipe éducative. Des tests d'orientation, des conseils, des entrevues, des suivis sont possibles tant par la direction, les professeurs que par les agents du PMS.

Approuvé par le conseil de participation en octobre 2020.